

CDG 35 - Service Interrégional des Concours
Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

SIC - VK

Rapport du Président du jury

Examen professionnel D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL

Session 2013

| | |
|---|----------|
| I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL GRAND OUEST..... | 3 |
| A. Calendrier..... | 3 |
| B. Inscriptions..... | 3 |
| II. CANDIDATS..... | 3 |
| A. Origine géographique..... | 3 |
| B. Répartition hommes-femmes..... | 4 |
| C. Tranches d'âge..... | 4 |
| III. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE..... | 4 |
| A. Déroulement..... | 4 |
| B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats..... | 4 |
| IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION | 6 |
| A. Déroulement..... | 6 |
| B. Résultats des épreuves..... | 6 |
| V. EVALUATION DES EPREUVES..... | 7 |
| VI. STATISTIQUES DES DERNIERES SESSIONS..... | 9 |

L'examen professionnel d'attaché territorial principal a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest.

I. L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL GRAND OUEST

A. Calendrier

| | |
|---|-------------------------------|
| Périodes d'inscription | 10 janvier au 6 février 2013 |
| Période de dépôt des dossiers | 10 janvier au 14 février 2013 |
| Date limite de retour des dossiers | 14 février 2013 |
| Épreuve d'admissibilité | 9 avril 2013 |
| Épreuve d'admission | 24, 25 et 26 juin 2013 |
| Publication des résultats | 27 juin 2013 |

B. Inscriptions

802 candidats ont retiré un dossier d'inscription :

- 799 par Internet (plus de 99 %)
- et 3 dossiers par courrier ou à l'accueil du CDG 35.

704 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais (701 dossiers téléchargés et 3 dossiers papiers).

Sur 704 candidats inscrits restants, 13 candidats n'ont pas été admis à concourir (conditions d'ancienneté non requises ou candidats non titulaires du grade d'attaché principalement).

691 candidats ont donc été admis à concourir et en raison de 3 désistements, **688** candidats ont donc été convoqués à l'épreuve écrite d'admissibilité (pour rappel, 616 candidats avaient été admis à concourir en 2012).

II. CANDIDATS

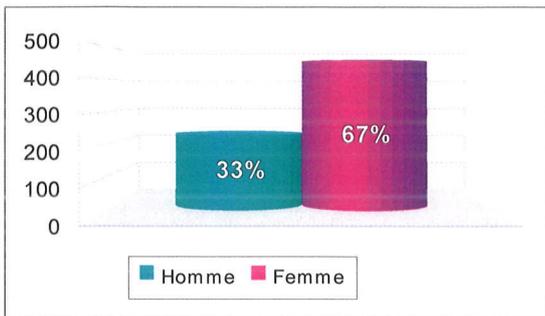
A. Origine géographique

| REGION D'ORIGINE | NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR | |
|---|----------------------------|--|
| | Effectifs | TOTAL |
| Bretagne | 251 | |
| Pays de la Loire | 216 | |
| Basse Normandie | 92 | 658 soit 95,64 % des convoqués |
| Haute Normandie | 99 | |
| Hors Grand Ouest (dont 1 domicilié dans les DOM TOM) | 30 | 30 Soit 4,36 % des convoqués |

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 29 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes

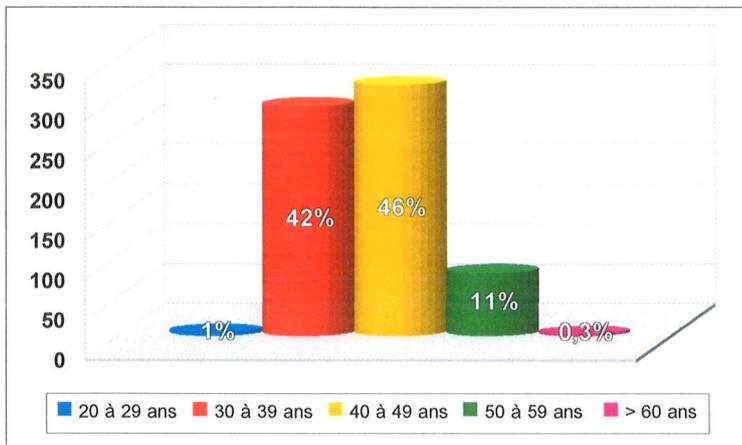
Répartition des inscrits par sexe



Les femmes représentent la grande majorité des inscrits (67 %).

C. Tranches d'âge

Age des admis à concourir



On observe une représentation importante de la tranche d'âge des 40 à 49 ans pour cet examen.

III. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

L'épreuve s'est déroulée le 9 avril 2013 après-midi dans un seul centre d'épreuves au Parc de l'Aumallerie à La Selle en Luitré (35).

Sur 688 candidats convoqués, 593 étaient présents à l'épreuve écrite, soit un taux d'absentéisme de 13,80%.

B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats

L'unique épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées. (durée 4 heures ; coefficient 1)

Rappel de quelques principes de notation :

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Le sujet de l'épreuve de la session 2013 était le suivant :

Vous êtes attaché principal au sein d'une ville touristique de 80 000 habitants, ville centre d'une communauté d'agglomération de 200 000 habitants. Vous êtes en charge de la Mission Handicap.

Votre commune, qui a signé la Charte Ville Handicap en 2006, se félicite d'employer 8 % de personnes handicapées parmi ses 1500 agents.

A l'approche de l'échéance de 2015, elle souhaite se mettre en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité, tout en respectant le patrimoine et les exigences environnementales.

Elle dispose en effet d'un château médiéval et d'une tour, classés Monuments historiques, mais aussi d'un musée réputé, d'un théâtre, de crèches et de gymnases, non conformes aux dispositions en vigueur.

Compte tenu du coût budgétaire des travaux à prévoir, excessif en période de crise financière et de restrictions budgétaires, la ville ne pourra pas réaliser tous les chantiers en deux ans, notamment ceux relatifs aux établissements recevant du public (ERP).

A l'aide du dossier joint et de vos connaissances, le maire vous demande d'élaborer une note assortie de propositions opérationnelles argumentées sur la mise en accessibilité de la ville.

Le dossier joint au sujet est composé de 39 pages, réparties en 13 documents.

1. Les notes

Résultats de l'épreuve écrite

| Année | Nombre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nombre de notes éliminatoires |
|-----------------------|------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|
| 2013 | 593 | 9,62/20 | 17/20 | 0/20 | 15 |
| 2012 (pour rappel) | 532 | 9,59/20 | 16/20 | 0/20 | 12 |
| 2011 (pour rappel) | 538 | 9,60/20 | 17/20 | 0/20 | 18 |

2,53 % de notes éliminatoires pour l'épreuve de note de synthèse en 2013 (notes inférieures à 05/20).

Signes distinctifs :

Aucune copie n'a été considérée comme comportant un signe distinctif. Les notes attribuées par les correcteurs ont donc été maintenues.

A cette occasion, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

2. Le seuil d'admissibilité

Le jury décide comme pour la session 2012, de fixer le seuil d'admissibilité à 10/20 afin de garantir la qualité des nominations dans le grade d'attaché principal, puis ultérieurement, dans celui de directeur territorial.

303 candidats sont ainsi déclarés admissibles.

IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Déroulement

Pour le Grand-Ouest les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 24 au 26 juin 2013 dans les locaux du CDG35 à Thorigné-Fouillard.

Sur 303 candidats convoqués, 302 étaient présents à l'épreuve orale, soit un taux d'absentéisme inférieur à 1%.

L'unique épreuve orale de cet examen consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle.

L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux.

Durée de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé
Coefficient 1 : épreuve notée de 0 à 20

B. Résultats des épreuves

1. Les notes

Résultats de l'épreuve orale

| Année | Nombre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nombre de notes éliminatoires |
|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| 2013 | 302 | 10,60/20 | 18/20 | 4/20 | 1 |
| 2012 (pour rappel) | 273 | 11,00/20 | 18/20 | 3/20 | 5 |
| 2011 (pour rappel) | 269 | 10,94/20 | 18/20 | 3/20 | 4 |

Le jury a validé en séance et à l'unanimité l'unique note éliminatoire.

Au vu d'une homogénéité suffisante des notes attribuées par les sous-jurys d'entretien, il n'a pas été procédé à une péréquation des notes.

2. Le seuil d'admission

Rappel de quelques principes de notation :

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale d'admission) est inférieure à 10 sur 20.

Tout candidat ne participant pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

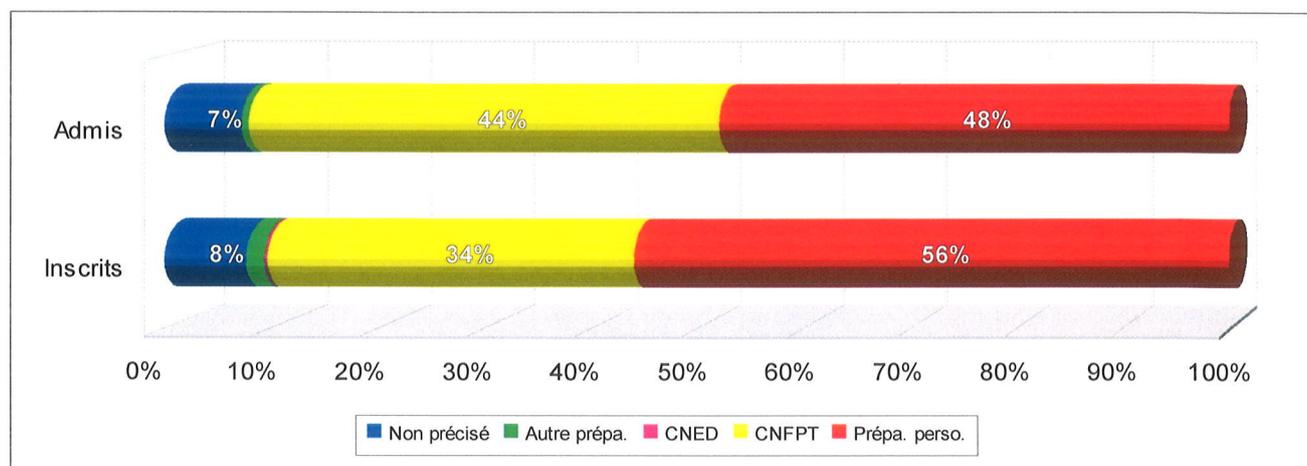
Pour la session 2013, le jury fixe le seuil d'admission à 11/20 et déclare ainsi **165 candidats admis**, soit 27,82 % des candidats présents à l'épreuve écrite (pour rappel : 38,72 % en 2012 et 37,17 % en 2011).

3. Le profil des admis

On observe que parmi les 165 candidats admis :

- 48% ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves
- 44% ont déclaré avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT

Comparaison préparation aux épreuves



V. L'EVALUATION DES EPREUVES

A. L'épreuve écrite

Les correcteurs ont considéré que le sujet de la session 2013, au cœur des problématiques actuelles des collectivités territoriales, était bien formulé et abordable pour un futur attaché principal.

La méthodologie de la note est globalement maîtrisée, mais pas toujours adaptée à la problématique du sujet. C'est pourquoi, les propositions sont souvent trop générales et révèlent parfois un manque de technicité. Par exemple, certains correcteurs regrettent que les contraintes budgétaires n'aient pas été suffisamment mises en avant, de même que le rôle de tous les acteurs dans le processus décisionnel.

B. L'épreuve orale

Le jury a adopté la grille suivante reprenant le libellé réglementaire de l'épreuve :

| | |
|---|-----------------------------|
| I - Exposé du candidat sur son expérience professionnelle | 5 min. |
| II - Aptitudes professionnelles : - Connaissances administratives générales - Connaissance de l'environnement territorial - Aptitudes au management et à l'encadrement supérieur | 15 min. |
| III - Motivation du candidat | Tout au long de l'entretien |

Le jury souligne que cette grille a contribué à l'égalité de traitement des candidats en reprenant des items identiques pour tous les candidats. Les sous-jurys d'entretien ont ainsi évalué les candidats sur la base des mêmes rubriques, garantissant ainsi une homogénéité des entretiens, tout en gardant la possibilité de développer davantage tel ou tel item en fonction de l'exposé du candidat, point de départ de l'entretien.

Conformément à chaque organisation, cette épreuve orale a fait l'objet d'une réunion de cadrage avec l'ensemble des sous-jurys d'entretien (organisés en trinôme, avec un représentant du collège des élus, des fonctionnaires territoriaux et des personnalités qualifiées). En effet, cette rencontre préalable permet à chacun de s'harmoniser et d'échanger sur le déroulement de l'épreuve tant sur la forme (organisation matérielle et pratique de l'épreuve sur 3 jours) que sur le fond.

Observations du jury :

Concernant l'épreuve écrite d'admissibilité, les membres du jury, correcteurs de cette note et les rapports fournis par les autres correcteurs, soulignent que le niveau des copies est correct dans sa globalité. Si le formalisme de la note est intégré pour les candidats, la partie opérationnelle reste encore, comme l'an passé, difficilement appréhendée par un bon nombre d'entre eux. Le processus décisionnel n'est là encore pas toujours suffisamment intégré et cette partie technique rend pour les correcteurs la copie « un peu timide ».

Concernant l'épreuve d'entretien, la plupart des membres du jury relève encore le manque de préparation de l'exposé souvent développé de façon trop linéaire et chronologique, certains d'entre eux étant même très insuffisants.

Celui-ci est pourtant, pour le candidat, le moyen « d'entrer » dans son épreuve et de valoriser les compétences acquises qu'il souhaite mettre en avant. Le jury l'utilise, même si la trame de l'entretien est commune, comme point de départ car il situe le candidat dans son contexte professionnel et permet ainsi aux membres des sous-jurys de s'adapter au parcours du candidat. En effet, la diversité des carrières, les profils spécifiques développés dans cet exposé conduisent la discussion qui suit, même si les connaissances générales et l'expertise du candidat sont vérifiées.

Si les résultats de l'examen sont satisfaisants à l'admissibilité, le jury constate cependant qu'à l'admission de nombreuses notes « trop faibles » sont directement liées à un manque de préparation évident et aux mêmes problématiques que celles rencontrées l'année passée à savoir : le manque de curiosité des candidats, de connaissances générales de la Fonction Publique Territoriale, de projection, de volonté de se positionner sur d'autres postes que ceux occupés actuellement.

Aussi, il convient de souligner que cet examen n'est pas une simple formalité à accomplir: les épreuves sont notées et le fonctionnaire qui s'y présente doit alors intégrer sa qualité de « candidat » face au jury et accepter ainsi la notion d'évaluation.

C'est pourquoi, au vu des résultats des notes de l'épreuve d'admission, des informations largement diffusées dans les précédents rapports, le jury a souhaité que le seuil d'admission soit plus élevé afin de valoriser les bons candidats et permettre aux collectivités de nommer ou recruter des lauréats ayant un niveau « suffisant » pour remplir les futures fonctions d'un attaché principal.

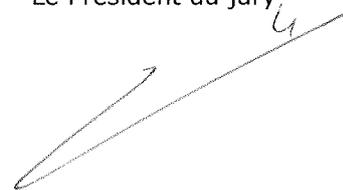
Pour conclure, le Président du jury tient à souligner le parfait déroulement de cet examen organisé par le Service Interrégional des Concours du Grand Ouest, adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

VI. STATISTIQUES DES DERNIERES SESSIONS

| Session | Nombre d'inscrits | Nombre de présents à l'écrit (absentéisme) | Nombre de notes éliminatoires à l'écrit | Nombre d'admissibles (seuil) | Nombre d'admis (seuil) | Taux de réussite |
|-------------|-------------------|--|---|------------------------------|------------------------------|------------------|
| 2010 | 578 | 529 (8,48%) | 19 | 260 (10/20) | 196 (10/20) | 37,05% |
| 2011 | 622 | 538 (13,50%) | 18 | 271 (10/20) | 200 (10/20) | 37,17% |
| 2012 | 620 | 532 (13,64%) | 12 | 275 (10/20) | 206 (10/20) | 38,72% |
| 2013 | 704 | 593 (13,80%) | 15 | 303 (10/20) | 165 (11/20) | 27,82% |

Fait à Thorigné - Fouillard, le 15 juillet 2013

Le Président du jury,



Louis LE COZ
Maire adjoint à la mairie de Redon